

Chapitre 8.8 : "Éradiquer la pauvreté"... oui, mais comment cela serait-il possible dans la société actuelle ?

La Tendance CLAIRE a décidé à la présidentielle d' "appeler à voter pour Jean-Luc Mélenchon tout en menant bataille contre les impasses réformistes de son programme" (<https://tendanceclaire.org/article.php?id=1705>). C'est pourquoi nous proposons une analyse critique du programme de l'Union populaire.



Billets précédents :

Chapitre 1.1, Chapitre 1.2, Chapitre 1.3, Chapitre 1.4, Chapitre 1.5, Chapitre 1.6

Chapitres 2.1 et 2.2, Chapitre 2.3, Chapitre 2.4, Chapitre 2.5, Chapitre 2.6

Chapitre 3.1, Chapitre 3.2, Chapitre 3.3, Chapitre 3.4

Chapitre 4.1, Chapitre 4.2, Chapitre 4.3, Chapitre 4.4, Chapitre 4.5

Chapitre 5.1, Chapitre 5.2, Chapitre 5.3, Chapitre 5.4, Chapitre 5.5, Chapitre 5.6, Chapitre 5.7

Chapitre 6.1, Chapitre 6.2, Chapitre 6.3, Chapitre 6.4, Chapitre 6.5

Chapitres 7.1 et 7.2, Chapitre 7.3, Chapitre 7.4, Chapitre 7.5, Chapitres 7.6 et 7.7, Chapitre 7.8, Chapitre 7.9, Chapitre 7.10

Chapitre 8.1, Chapitre 8.2, Chapitre 8.3, Chapitre 8.4, Chapitre 8.5, Chapitre 8.6, Chapitre 8.7

Le programme AEC rappelle qu'il y a « 10 millions de pauvres, 300 000 personnes sans domicile, des files d'attente alimentaires à perte de vue et une explosion du nombre d'allocataires du RSA. Cela ne peut plus durer. Notre société sera celle du plein emploi, où chacun perçoit un salaire pour son travail. Mais dès les premiers jours, un plan d'urgence sera mis en œuvre pour éradiquer la grande pauvreté. » La « mesure clé » est ici de « créer une garantie d'autonomie qui permettra que nul ne soit privé de sa

dignité pour vivre : le revenu mensuel de chaque personne atteindra le seuil de pauvreté (1 063 euros pour une personne seule) ». Il n'est pas dit cependant comment cette garantie d'autonomie sera financée. Pour notre part, nous ne sommes pas pour qu'elle le soit par l'impôt, c'est-à-dire essentiellement par les travailleur/se-s, mais par la Sécurité sociale, sur la base d'une augmentation des cotisations sociales des employeur/se-s.

De plus, la proposition d'« atteindre l'objectif de zéro sans-abri » ne peut pas être réalisée par le simple « *doublage des places d'accueil (estimées aujourd'hui à 100 000) et [la] simplification des dispositifs* ». Comme l'explique très bien la Fondation Abbé Pierre, ce n'est pas de « places d'accueil » supplémentaires dont ont besoin les sans-abris, que ce soient en foyer (où les conditions de résidence sont souvent mauvaises) ou à l'hôtel (où les nuitées reviennent beaucoup trop cher à l'État, pour un résultat forcément éphémère). Ce qu'il faut, c'est que les sans-abris aient accès à un vrai logement (à titre gratuit tant qu'ils/elles n'ont pas de revenus), car c'est la condition pour retrouver la stabilité et la sécurité nécessaires pour reconstruire son existence, pour avoir une adresse postale qui est bien souvent une condition pour retrouver ses droits, pour se remettre dès que possible à chercher du travail, etc. Or c'est tout à fait possible, car il y a beaucoup plus de logements vacants en France que de sans-abris !

Enfin, nous sommes d'accord bien sûr pour « *encadrer le prix des produits alimentaires de première nécessité* », « *restructurer les emprunts des ménages surendettés et garantir à tous l'accès effectif aux services bancaires de base* », « *plafonner les frais bancaires* », « *lutter contre le non-recours aux droits sociaux et civiques par la simplification des démarches* », « *assurer la gratuité des protections périodiques* ».

Cependant, tout cela ne peut pas suffire à « éradiquer la pauvreté », car la pauvreté ne cesse d'être produite par la logique même du capitalisme, qui ne peut pas exister sans produire du chômage et des inégalités, surtout en période de crise. Ici comme ailleurs, l'imposition de toutes ces mesures aux capitalistes aurait comme conséquence le départ de capitaux, qui à son tour jetterait des travailleur/se-s au chômage et baisserait les recettes de la Sécurité sociale comme de l'État. Quel que soit le bout par lequel on le prend, la question sociale ne peut que reconduire indéfiniment à celle du système dans son ensemble...

Nous reviendrons sur la question du logement au point 10 de ce ch. 8.

Luc Raisse, le 17 mai 2022